



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction générale de l'aviation civile

Orly, le - 8 OCT. 2009

Direction des services de la Navigation aérienne  
Direction des opérations  
Services de la Navigation aérienne région parisienne  
Organisme Orly – Aviation générale

Le chef de l'organisme Orly – Aviation générale

à

Nos réf. : SNA-RP/ORY/2009/3043  
Affaire suivie par : Cyrille MICHAL  
cyrille.michal@aviation-civile.gouv.fr  
Tél. 01 49 75 72 74 – Fax : 01 49 75 72 91

Madame Christine ASCIONE  
Présidente de l'ADATE  
Bâtiment 232, Aérodrome de Toussus le Noble  
78177 CHATEAUFORT

Objet : La ZRT à Toussus le Noble

Madame,

Vous avez souhaité nous faire part de vos remarques concernant la mise en œuvre du nouveau dispositif de circulation aérienne de l'aérodrome de Toussus le Noble et c'est bien volontiers que je réponds à vos préoccupations.

Le dispositif mis en place le 24 septembre dernier a pour but, d'une part de réduire les nuisances ressenties par les populations riveraines proches de l'aérodrome et d'autre part de permettre le contrôle du trafic au voisinage des axes de percée IFR par la mise en place d'une zone à accès réglementé.

Ce dernier point résulte d'une recommandation du Bureau d'Enquête et d'Analyse à la suite d'un abordage survenu en 2004, recommandation à laquelle il n'est pas possible de sursoir plus longtemps. Il est à noter que l'aérodrome de Toussus le Noble reste, excepté celui du Mans où le faible trafic le permet, le seul aérodrome contrôlé doté de procédures IFR à ne pas disposer de zone de contrôle d'aérodrome ou de zone à accès réglementé.

La mise en place de ces évolutions a fait l'objet d'une concertation étendue auprès des usagers, aussi bien dans des réunions spécifiques qu'à l'occasion des réunions du comité de suivi de la charte avant de faire l'objet de plusieurs présentations spécifiques en CCRAGALS.

En accord avec la procédure de gestion des changements de la DSNA, une étude de sécurité détaillée, impliquant l'équipe de contrôle, a été réalisée par les SNAs-RP pour l'ensemble du dispositif. Ce changement a fait l'objet d'un suivi spécifique par la DSAC et a reçu son approbation avant mise en service.

Votre principale remarque concerne la convergence du trafic vers le point « Sierra unité » (S1) et la proximité de ce point avec le point de sortie « Sierra Whisky » (SW) et de la radio balise de Rambouillet (VOR RBT).

Présent  
pour  
l'avenir

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Bâtiment 401  
Orly Sud 103  
94396 ORLY AEROGARE CEDEX  
Tél : 01 49 75 71 93



services de  
la Navigation  
aérienne  
Région Parisienne

La création de ces points de compte rendu résulte de l'étude de sécurité, en raison dans le dispositif précédent de la convergence du trafic arrivée vers le point Sierra (S), trop proche de l'aérodrome et trop enclavé pour permettre une régulation du trafic sûre et efficace et de l'usage quasi systématique du VOR RBT aussi bien par les aéronefs au départ que par ceux à l'arrivée.

La création des points S1 et SW permet de réaliser une séparation entre le flux des vols au départ et le flux des vols à arrivée avec pour objectif d'éviter la verticale du VOR RBT. L'environnement sensible de cette zone ainsi que la proximité de l'espace de classe A n'a pas permis de les séparer plus largement, néanmoins leur mise en place améliore la sécurité par rapport au dispositif précédent.

A ce jour, aucun compte rendu pilote n'est venu relater de situation dangereuse et les évènements notifiés concernent majoritairement le respect des procédures nouvelles.

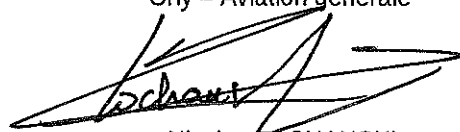
Ce nouveau dispositif est en cours d'acquisition par la communauté des pilotes et des progrès sont constatés chaque jour. L'équipe contrôle progresse aussi dans l'appropriation des méthodes et des réflexions sont en cours afin de diminuer la charge de fréquence, due notamment aux informations de trafic nécessaires au voisinage de RBT.

En outre, l'impact environnemental fait l'objet d'un suivi étroit par la DSAC/N et la Préfecture des Yvelines. Une note d'information comportant un questionnaire d'évaluation de la gêne ressentie a été transmise à l'ensemble des communes concernées.

Il est vraisemblablement trop tôt pour tirer des conclusions sur ce dispositif mais il importe de tirer les enseignements des premières journées après la mise en service. La réunion d'analyse et de retour d'expérience (AREX) du 8 octobre prochain doit être l'occasion de partager nos réflexions.

En souhaitant que cette prochaine rencontre soit l'occasion d'un dialogue constructif, je vous prie d'accepter, Madame, mes respectueuses salutations.

Chef de l'organisme  
Orly – Aviation générale



Nicolas LOCHANSKI

Copie à : DSAC/N  
DO  
SNA-RP/ORY/AG